



2, Place de Gaulle
06600 ANTIBES

Compagnie d'assurance : MMA IARD
N° de police : 116 436 359

Tél. : 04 92 90 44 00
Fax : 04 92 90 44 01
Email : contact@juris-expertises.fr
Site web :
Siret : 413 759 630 00051
Code NAF : 71-12 B
N° TVA : FR 694 137 596 30
N° RCS : 413-759-630

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201.

Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

→ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

→ Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, **l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.**

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) :

Adresse complète :

Référence cadastrale :

Nature de la copropriété : Pas de copropriété

Désignation du ou des bâtiments : Maison sur 2 niveaux

Structure du (ou des) bâtiment : Béton

Permis date de construction : 1983

Nombre de niveau : XXXXXXXXXXXXX

Type charpente et couverture : Traditionnelle en bois

Précisions sur le lot visité : Maison individuelle

Arrêté préfectoral : ☒ Oui ☐ Non Informations :

Autres informations : Rien à signaler

Documents fournis : Non communiqué

Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom :

Adresse :

Désignation du donneur d'ordre (si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre) :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Agence immobilière

Nom :

Adresse :

Personnes présentes sur le site :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom :

Raison Sociale : JURIS METRAGES et PLANS

Adresse : 2, Place de Gaulle - 06600 ANTIBES

Numéro SIRET : 413 759 630 00051

Compagnie d'assurance : MMA IARD

Numéro de police / date de validité: 116 436 359

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par DEKRA Certification 3/5, avenue Garlande 92220 BAGNEUX. Le N° du certificat est DTI1976 délivré le 29/10/2017 et expirant le 28/10/2022.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*) (3)
Rez-de-chaussée		
Entrée	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti porte	Abs
Escalier	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
Salle à manger	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Salon	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Cuisine	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Rangement sous l'escalier	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti porte	Abs
Dégagement	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Bureau avec placard	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Salle d'eau	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
W.C.	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Chambre avec placard	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Rez-de-chaussée - Studio		
Chambre	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Salle d'eau	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
W.C.	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Étage		
Palier avec placard	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti porte	Abs
Chambre avec placard	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Salle d'eau	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
W.C.	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Plinthes	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti porte	Abs
Dépendances		
Piscine et son local technique	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti porte	Abs
Pool house	Sol	Abs
	Mur	Abs
	Plafond	Abs
	Bâti porte	Abs

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

(*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Néant

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Néant

Constatations diverses

Néant

Synthèse

INFESTATIONS(*)	BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE
Néant			

(*) Abréviations :

Aucun indice d'infestation de termites n'a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Sté JURIS - Cabinet d'Expertises
«Le Palais Flora»
12, ave Aubert - 06000 NICE
☎ 04 93 88 61 48 / Fax 04 93 88 63 13
RCS 413 739 030 - 07 8 0900

